

COMMUNIQUE DE PRESSE



Le 06/04/2022

LANCEMENT DU PROGRAMME So.Num : VERS UNE SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE DURABLE

Alors que dans son dernier rapport, publié le 28 février 2022, le GIEC alerte à nouveau le monde sur l'urgence face au réchauffement climatique, le Gouvernement s'est fixé des objectifs ambitieux afin de baisser la consommation d'énergie de la France et réduire l'utilisation des énergies fossiles. Bien qu'ils contribuent en partie à réduire ces consommations et nos émissions de CO₂, les services numériques ont également un impact environnemental. En plus des impacts sur les ressources naturelles, en particulier les métaux stratégiques, les services numériques seraient responsables de 2,5% de l'empreinte carbone de la France et représenteraient 10,3% de la consommation d'électricité française¹. Ces impacts sont d'autant plus urgents à maîtriser que nos usages et notre dépendance à ces services s'accroissent de façon exponentielle - comme l'a d'ailleurs récemment montré la crise sanitaire. Dans le cadre de la 5^{ème} période des programmes de certificats d'économie d'énergie (CEE), le ministère de la Transition Écologique a proposé une thématique relative à la sobriété électrique du numérique. Le programme So.Num a été retenu et bénéficie d'un financement dans le cadre de cet appel à programmes.

So.Num vise à sensibiliser et former les usagers à la sobriété numérique, à développer et diffuser des outils de mesure de la consommation électrique et des impacts environnementaux, et de développer à grande échelle les opérations de sobriété numérique dans les territoires.

Les ambitions du Programme So.Num

So.Num va sensibiliser et former en direct :

- 3 000 enseignants du supérieur
- 2 000 ambassadeurs en entreprises
- 650 ambassadeurs en collectivités



Les ambassadeurs So.Num vont pouvoir toucher et sensibiliser :

- 400 000 élèves du supérieur
- 10 000 personnes en entreprises
- 1 000 collectivités

Un programme qui s'inscrit dans une démarche sobre et au service de la transition écologique

Intitulé **So.Num**, pour « **Sobriété Numérique** », le programme s'est fixé comme objectifs de permettre à tous les usagers de services numériques :

¹ Etude 2021 ADEME/Arcep sur l'impact environnemental du numérique en France <https://bibliothèque.ademe.fr/consommer-autrement/5226-evaluation-de-l-impact-environnemental-du-numérique-en-france-et-analyse-prospective.html>

- d'une part, **d'aborder le sujet de la sobriété numérique**, au travers d'actions de formation et de sensibilisation,
- d'autre part, d'agir concrètement à l'aide d'outils permettant de limiter l'impact environnemental des usages et notamment les consommations énergétiques induites par les services numériques.

Le programme So.Num, d'une durée de 4 ans, vient compléter la feuille de route du gouvernement « numérique et environnement » et les dispositions de la loi² du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale de la France.

L'ADEME est porteur de ce programme, et s'est associée avec 2 acteurs majeurs de la connaissance et de la formation dans les sciences et technologies du numérique, Inria et EcoInfo (CNRS).

Gouvernance :

Porteurs du programme So.Num



Des appels à manifestation d'intérêt seront très rapidement mis en œuvre pour recruter les partenaires du programme.

Trois axes d'actions pour mobiliser et sensibiliser tous les usagers et acteurs du numérique

Le programme So.Num s'articulera autour de trois axes, en coordination avec les différents acteurs concernés.

Axe 1 : Accélérer la sensibilisation et la formation à la sobriété

Le premier axe du programme vise principalement à garantir le contenu de formation, le rendre accessible et soutenir des actions collectives de formation. Il se décompose en 3 actions :

1. Création d'un label garantissant la qualité du contenu de formation
2. Création d'une plateforme pour mettre à disposition l'ensemble des contenus de formation
3. Diffusion des formations via des appels à projets et campagnes de sensibilisation

Axe 2 : Construire un cadre de méthodologie pour mesurer et piloter la sobriété numérique

Le deuxième axe prévu par le programme So.Num vise à mesurer les impacts directs et indirects du numérique pour permettre de piloter une démarche de sobriété numérique. Il se décompose en 3 actions :

1. Mise à disposition d'une base de données publique pour l'évaluation des impacts environnementaux du numérique
2. Edition du cadre méthodologique de mesure
3. Identification et validation d'outils de mesure basés sur ce cadre

Axe 3 : Soutien aux actions de mise en œuvre de la sobriété numérique

Le dernier axe du programme vise à soutenir la mise en œuvre d'actions de sobriété numérique en encourageant et en accompagnant les initiatives des usagers (institutions, organisations, collectivités territoriales...). Il se décompose en 4 actions :

1. Outils pour intégrer la sobriété numérique dans les stratégies des collectivités et des organisations, notamment par la création d'un label d'écoconception numérique
2. Tables rondes citoyennes pour un numérique responsable
3. Cas pilotes, basée sur un AMI pour identifier des organisations – entreprises, collectivités - mettant en œuvre des actions concrètes visant la sobriété numérique
4. Facilitation du partage de connaissances et du retour d'expériences

ADEME

Tél : 01 58 47 81 28
Mél : ademepresse@havas.com
Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette
92541 Montrouge Cedex

² <https://www.vie-publique.fr/loi/278056-loi-15-novembre2021-reen-reduire-empreinte-environnementale-du-numerique>



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr



[@ademe](https://twitter.com/ademe)

Inria est l'institut national de recherche en sciences et technologies du numérique. La recherche de rang mondial, l'innovation technologique et le risque entrepreneurial constituent son ADN. Au sein de 200 équipes-projets, pour la plupart communes avec les grandes universités de recherche, plus de 3 500 chercheurs et ingénieurs y explorent des voies nouvelles, souvent dans l'interdisciplinarité et en collaboration avec des partenaires industriels pour répondre à des défis ambitieux.

Institut technologique, Inria soutient la diversité des voies de l'innovation et s'engage en faveur de la transition écologique que ce soit par la limitation des impacts environnementaux du numérique ou par l'utilisation du numérique pour favoriser la transition écologique dans de nombreux secteurs (agriculture, mobilités...).

EcoInfo (CNRS) est un acteur historique de la veille, la sensibilisation, la formation et la proposition d'actions sur la thématique des impacts environnementaux et sociaux du numérique. Depuis 2005, ce groupement du CNRS est devenu une référence en termes de connaissances sur cette thématique. Participer à la construction, au pilotage et à la mise en œuvre des actions du projet So.Num font partie de nos missions au sein de l'enseignement supérieure de la recherche.